



AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1206-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

Par la présente, les citoyens sont informés qu'à la séance ordinaire du 14 septembre 2021, le Conseil municipal a adopté le projet de règlement intitulé « Règlement numéro 1206-2021 amendant le règlement de zonage numéro 1200-2018 (concordance au règlement de la MRC URB-205-12-2020) ».

- L'objet de ce règlement est de modifier le règlement de zonage afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Jardins-de-Napierville suite à l'entrée en vigueur du règlement d'amendement numéro URB-205-12-2020. Les dispositions concernent des corrections techniques, notamment en lien avec l'entrée en vigueur en 2018 du Règlement sur l'autorisation d'aliénation ou d'utilisation d'un lot sans l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (RLRQ, P-41.1, r. 1.1).
- Le projet de règlement numéro 1206-2021 ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
- Une description détaillée du projet de règlement numéro 1206-2021 est disponible sur le site internet de la Municipalité à l'adresse internet suivante:

[https://www.saint-jacques-le-mineur.ca/pages/static/projet_de_reglement_en_cours_\(non_en_vigueur\)](https://www.saint-jacques-le-mineur.ca/pages/static/projet_de_reglement_en_cours_(non_en_vigueur))

- Les documents peuvent également être obtenus par courriel au amenagement@silm.ca ou au bureau municipal, situé au 91, rue Principale, durant les heures régulières (du lundi au jeudi, de 8h30 à 12h et de 13h à 16h et le vendredi de 8h30 à 13h).
- Étant donné le contexte épidémiologique, la réunion d'informations et de consultation qui devrait porter sur ce projet est remplacée par un appel public de commentaires écrits. Ainsi, toute personne intéressée peut transmettre par écrit ses commentaires en regard de ce projet, au plus tard le 5 octobre 2021 à 16h:
 - Par courriel au : amenagement@silm.ca;
 - Par lettre à l'attention de M. Martin Blais, urbaniste et postée au 91, rue Principale, Saint-Jacques-le-Mineur (QC), J0J 1Z0 (ou via la chute à courrier située à la gauche de la porte d'entrée du bureau municipal à la même adresse).

Pour toute demande d'information supplémentaire, vous pouvez communiquer avec monsieur Martin Blais, urbaniste, au 450-347-5446, poste #203, ou par courriel au : amenagement@silm.ca

Donné à Saint-Jacques-le-Mineur, ce 20 septembre 2021.

Je, soussignée, Isabelle Arcoite, directrice générale et secrétaire-trésorière certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Code municipal entre 8h et 22h, le 20 septembre 2021.

Isabelle Arcoite, directrice générale et secrétaire-trésorière